

[Texte paru dans : *Enseignement des langues d'origine et immigration nord-africaine en Europe : langue maternelle ou langue d'Etat ?*, Paris, Inalco, 1997 (sous la dir. de M. Tilmatine)]

## **LA LANGUE BERBERE EN FRANCE** **Situation actuelle et perspectives de développement.**

**Salem CHAKER**

*Rapport en vue de l'intégration de langue et de la culture berbères au sein de l'Education nationale*

*Sommaire :*

1. La langue berbère : quelques données de base
  2. Les berbérophones en France
    - Les données quantitatives
    - Une présence culturelle et scientifique forte
  3. Les épreuves facultatives de berbère au Bac
    - Les épreuves orales
    - Les épreuves écrites (depuis 1995)
    - Les difficultés des épreuves écrites
  4. Les perspectives : pour une intégration expérimentale de la langue berbère  
Un ensemble de mesures pour les 3 à 5 ans à venir
  5. Le contexte général de l'expérience  
L'intérêt de l'expérience : une meilleure intégration individuelle et collective
    - Aspects psycho-pédagogiques
    - Aspects socio-culturels et Politique de la Ville
    - Laïcité et culture berbère
    - La perspective européenne
    - La dimension internationale
- Conclusion  
Orientation bibliographique

\*

### **1. LA LANGUE BERBERE : QUELQUES DONNEES DE BASE**

*Tamazight* (nom berbère de langue) couvre une aire géographique immense : Afrique du nord, Sahara-Sahel ; principalement : Maroc, Algérie, Niger et Mali (touareg)...

Langue partout minoritaire, le berbère s'est maintenu dans des zones refuges, surtout rurales et montagneuses. Elle est, de plus, diversifiée en de nombreuses variétés dialectales<sup>1</sup>. Sans reconnaissance institutionnelle formelle en Algérie et au Maroc<sup>2</sup>, *Tamazight* a statut de "langue nationale" au Niger et au Mali (touareg).

Bien que le berbère soit une langue essentiellement de tradition orale, les Berbères possèdent, depuis au moins deux millénaires et demi, leur propre système d'écriture appelé "libyco-berbère" (et *tifinagh* en berbère). Il s'agit d'un système alphabétique (consonantique) aux usages assez restreints (funéraires, symboliques et ludiques). Actuellement, cet alphabet est toujours utilisé par les Touaregs et il connaît, sous des formes adaptées, une certaine extension dans les milieux kabyles. Mais depuis le début du siècle, l'écrit berbère utilise surtout le support de l'alphabet latin (avec diverses adaptations) ou celui de l'alphabet arabe (notamment au Maroc).

<sup>1</sup> dont quatre sont actuellement enseignées à L'INALCO : touareg (Sahara-Sahel), chleuh (sud du Maroc), rifain (nord du Maroc) et kabyle (Algérie du nord).

<sup>2</sup> noter cependant que la situation évolue très rapidement dans ces deux pays ; Cf. § « Les aspects internationaux ».

Le berbère a été en contact avec de nombreuses langues extérieures depuis la plus haute Antiquité : le punique d'abord, avec Carthage et les autres implantations phéniciennes ; le latin pendant la durée de la domination romaine et de la période chrétienne ; l'arabe, depuis la conquête de l'Afrique du nord et l'islamisation des Berbères (début du VIII<sup>e</sup> siècle) par les Arabes. Le français, enfin, à travers la présence française.

Le nombre de berbérophone est difficile à évaluer en l'absence de recensements linguistiques fiables et de la situation sociolinguistique générale très défavorable à la langue berbère. On peut cependant estimer les berbérophones à :

- 20 à 25 % de la population algérienne
- 35 à 40 % de la population marocaine.

Auxquels s'ajoutent environ un million de Touaregs répartis sur cinq Etats distincts (Algérie, Libye, Niger, Mali, Burkina-Fasso). Les autres groupes berbères (Libye, Tunisie, Egypte, Mauritanie) sont beaucoup plus réduits et ne comptent guère plus de quelques milliers à quelques dizaines de milliers de personnes.

## 2. LES BERBEROPHONES EN FRANCE

### Les données quantitatives

Même si leur existence et leur identité propre ne sont pas encore toujours clairement perçues par l'opinion et les observateurs français, les berbérophones constituent l'une des plus importantes communautés d'origine étrangère en France. Confondus dans l'ensemble de l'immigration maghrébine, les berbérophones font partie, dans la catégorisation courante, de la population dite "arabe" ou maghrébine.

Le critère de la nationalité tend à accentuer cette indistinction puisque les berbérophones en France sont d'abord décomptés comme Algériens, Marocains, voire Tunisiens et... Français. L'instrument juridique de la nationalité ne permet donc pas de cerner cette population. Rappelons aussi que les recensements de la population en France ne s'intéressent pas à la langue maternelle des enquêtés. Aussi est-il assez difficile d'avancer des chiffres précis quant au nombre de berbérophones dans ce pays.

Tout essai de quantification de la berbérophonie en France ne peut donc être qu'approximatif. Ce qui est sûr, c'est que l'immigration maghrébine vers la France (et l'Europe) a d'abord été berbérophone, aussi bien à partir de l'Algérie que du Maroc : les foyers d'émigration les plus anciens sont la Kabylie (dès le début du siècle) et le Souss (après 1945). Ces régions ont été rejointes par d'autres zones berbérophones à date plus récente : les Aurès pour l'Algérie, le Rif et la province Orientale pour le Maroc.

### *Les berbérophones d'origine algérienne*

C'est la Kabylie qui a fourni les premiers contingents d'immigrés nord-africains. Le mouvement migratoire externe commence après l'insurrection de 1871 et devient significatif au début du siècle. En 1914, on compte déjà 13 000 Algériens en France, dont plus de 10 000 sont originaires de Kabylie. La première guerre mondiale, par la mobilisation et la réquisition de travailleurs coloniaux, va accentuer cette mobilité et l'étendre à tout le territoire algérien : durant la période 1914 – 1918, 240 000 Algériens sont mobilisés ou requis. Aussi, après 1920, l'émigration algérienne sera-t-elle plus diversifiée dans son origine et moins nettement kabyle.

Elle atteint 212 000 personnes en 1954, dont une bonne moitié est kabyle : on avance à cette date le chiffre de 120 000 Kabyles. Après l'indépendance, le mouvement migratoire va s'accélérer ; de ± 350 000 personnes en 1961, on atteint ± 900 000 en 1975, après les décisions algérienne (1973) et française (1974) d'arrêter l'émigration-immigration. Cette population semble avoir légèrement baissé ces dernières années puisque les sources officielles françaises l'évaluent maintenant à moins de 800 000 personnes. Mais le code de la nationalité française, qui reste l'un des plus libéraux d'Europe, explique en partie cette diminution. Aux immigrés "classiques", il faut évidemment ajouter les

Kabyles (et leur descendance) ayant acquis la nationalité française à date ancienne, soit par obtention du statut civil français avant 1958, soit par option en 1962 à l'indépendance de l'Algérie.

Au total, la population d'*origine* algérienne en France dépasse très certainement les deux millions de personnes<sup>3</sup>, dont la majorité est désormais de nationalité française. Sur ce chiffre, une proportion d'environ 40 % doit être berbérophone : une estimation de l'ordre de 800.000 berbérophones d'origine algérienne – en majorité de Kabylie – est certainement un seuil **minimum**.

---

<sup>3</sup> certains observateurs l'évaluent même à trois millions d'individus.

### *Les berbérophones d'origine marocaine*

Au Maroc aussi, les régions berbérophones sont des foyers anciens et importants d'émigration, en particulier le Souss (région d'Agadir), le Rif et la province "Orientale". Ce sont les Chleuhs du Souss qui initient le mouvement de départs vers la France. Le phénomène démarre à partir de 1945, mais reste faible jusqu'à l'indépendance. Il s'accélère très rapidement après 1960 et avoisine actuellement les 450.000 personnes.

Bien que dans la dernière période, l'émigration se soit étendue à tout le territoire marocain, avec une forte proportion de néo-urbains et d'originaires des plaines arabophones, les régions berbérophones ont continué à fournir une part considérable de ce flux (probablement près de la moitié). Dans le seul Rif, on dénombrait 100 000 émigrés en 1975, en majorité installés en France, mais aussi en Belgique, aux Pays-Bas et en RFA. Ainsi, d'après les sources les plus récentes (Otten & De Ruyter 1993), 70 % des 170.000 Marocains vivant aux Pays-Bas sont des Rifains !

Pour la France, on admettra un pourcentage de l'ordre de 50% de berbérophones parmi l'immigration marocaine, soit un total d'un peu plus de 200.000 personnes sur la base des chiffres officiels.

Au total, le nombre de berbérophones en France doit donc se situer entre **1.000.000 et 1.500.000 personnes**, composés pour 2/3 de berbérophones d'origine algérienne et pour 1/3 de berbérophones d'origine marocaine. Sur cette population, une nette majorité est de nationalité française et cette proportion ira en augmentant avec le temps par l'effet mécanique de l'intégration.

### **Une présence culturelle et scientifique forte**

Les données démographiques exposées précédemment suffiraient à elles seules à expliquer la forte présence de la langue berbère en France ; d'autres facteurs historiques, idéologiques et institutionnels méritent également d'être rappelés.

En Afrique du nord, pendant une longue période (des indépendances jusqu'au début des années 1990), la langue et la culture berbères ont été, très explicitement, considérées comme des facteurs de division, des risques potentiels pour l'unité nationale. En conséquence, le berbère ne bénéficiait d'aucune forme de reconnaissance institutionnelle et était exclu notamment de tout le système éducatif, tant en Algérie qu'au Maroc.

Cette situation d'exclusion quasi totale a eu pour conséquence directe, surtout en Algérie, le déplacement massif de l'activité berbérissante algérienne vers la France et Paris. Au cours des trente dernières années, la majeure partie de la production de/sur la langue berbère a été réalisée en France. Cette "délocalisation" a touché bien sûr les activités militantes berbères, culturelles et politiques, mais aussi la production et la formation scientifiques et même une très large part de la production culturelle, y compris la chanson.

En fait, les Berbérophones de France, principalement les Kabyles, ont à travers une action multiforme : vie associative, édition, enseignement de la langue, promotion d'une chanson moderne et innovante..., puissamment contribué au renouvellement et à la promotion de la langue et de la culture berbères.

L'Université et la Recherche françaises n'ont pas été de reste. Les chaires de berbère ont disparu en 1956 à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines (Rabat) et en 1962 à l'Université d'Alger ; le résultat est qu'un nombre considérable – plus d'une soixantaine – de thèses de doctorat concernant le berbère ont été soutenues en France, surtout à Paris, mais également en province (Aix, Toulouse, Montpellier...). Actuellement, malgré une internationalisation sensible, la France conserve une position tout à fait hégémonique dans les Etudes berbères, tant dans la formation universitaire que dans la production scientifique : l'essentiel des travaux publiés le sont en France et en langue française. Mêmes des institutions et spécialistes étrangers reconnus (Danemark, Pays-Bas) continuent de publier leurs travaux en langue française. Le berbère, la recherche berbérissante restent une grande spécialité française.

### *Une confirmation nette : le berbère à l'Inalco*

A l'Inalco, en quelques années, le berbère est passé de la catégorie des « petites langues » à celles des « langues moyennes » avec un nombre d'inscrits stabilisé autour de 100 étudiants depuis 1993.

A quoi est due la progression numérique ? Si l'on s'en tient aux éléments objectifs externes, la réponse est évidente : une évolution importante de la demande, et ceci à trois niveaux distincts :

- Une forte demande émanant d'étudiants d'origine berbère (« deuxième génération », bacheliers de l'enseignement français et le plus souvent de nationalité française ; l'essentiel de ce flux se rencontre en premier cycle, généralement en complément à des études universitaires de lettres ou de langues menées dans d'autres universités parisiennes.

- Une demande plus modeste mais désormais très régulière, de formation berbérissante, émanant d'étudiants internationaux (Europe : Allemagne, Pays-Bas, Italie, Autriche, Finlande ; USA) ayant déjà une formation avancée (licence/maîtrise) dans une discipline générale (linguistique, anthropologie, littérature comparée, histoire...) ; ils viennent chercher à l'Inalco une formation berbérissante qu'ils ne peuvent acquérir ailleurs.

- En troisième cycle, une demande très régulière, provenant principalement d'Algérie et du Maroc, mais aussi de pays européens (Pays-Bas, Belgique, Finlande...). La formation des jeunes chercheurs berbérissants, tant maghrébins qu'européens passe donc de plus en plus souvent par la France.

A un niveau plus général, il est non moins évident que l'accroissement des inscrits en berbère est aussi une retombée très directe de l'évolution récente des données sociolinguistiques au Maghreb ; situation caractérisée par :

- un fort mouvement de revendication linguistique et culturelle en faveur du berbère,
- un début de reconnaissance de la langue berbère par les Etats maghrébins. L'impact des dernières mesures algériennes (1995) et marocaines (1994) en faveur de la langue berbère<sup>4</sup> a été immédiat : de nombreux étudiants se sont engagés dans la préparation des diplômes nationaux (licence et maîtrise), dans la perspective explicite d'enseigner le berbère !

### **3. LES EPREUVES FACULTATIVES DE BERBERE AU BACCALAUREAT.**

#### *Les épreuves orales*

Depuis les années 1950, le berbère figurait dans la liste des (nombreuses) langues qu'il était possible de présenter en tant qu'épreuve facultative orale. Pendant longtemps, l'épreuve de berbère n'a été organisée que dans les académies parisiennes. A partir de 1985, elle a aussi été ouverte dans l'académie d'Aix-Marseille du fait de la présence d'un examinateur universitaire.

En mai 1985, première année d'existence de l'épreuve sur Aix-Marseille, 14 candidats ont été examinés ; en 1986 : 42 ; en mai 1987 : 52 ; en 1988 : 70 et régulièrement plus de 100 à partir de 1989.

Les chiffres sont encore plus impressionnants si l'on considère les données parisiennes. En 1978 et 1979, pour les trois académies d'Ile de France, 30 et 40 candidats ont subi cette épreuve. En 1987, leur nombre était de 544 et à partir de 1992, il avoisinait le millier ! A l'échelle nationale, le berbère était la langue la plus demandée pour cet oral facultatif, après les langues régionales de France.

Ces chiffres montrent que, depuis une bonne décennie, la référence à la langue berbère en émigration n'est pas une illusion "folkloriste" ou une volonté d'originalité à tout prix, mais une réalité bien vivante dans la population d'origine maghrébine établie en France.

---

<sup>4</sup> Cf. § « Les aspects internationaux ».

On soulignera que les instances de l'Education nationale ne parvenaient pas du tout à répondre à la demande sociale dans ce domaine, faute d'encadrement, d'examineurs compétents et de moyens. Dans de nombreuses académies (Lille, Lyon...), malgré des demandes réitérées des élèves et des familles, l'épreuve orale de berbère n'a jamais pu être organisée. Même en région parisienne, les examens ont été chaque année assurés dans des conditions très difficiles, pour ne pas dire déplorables : pas de préparation antérieure des élèves, absence de véritable programme et de normes de notation, manque d'examineurs... En fait, ces épreuves orales ne fonctionnaient que grâce à la motivation et au quasi bénévolat d'un certain nombre d'enseignants, d'étudiants avancés de l'Inalco et d'animateurs d'associations berbères qui se sont dévoués pour les assurer.

### ***Les épreuves écrites (depuis 1995) : un succès inattendu***

Ces conditions délicates, difficilement tolérables pour un examen national, ont amené l'Education nationale à opérer une rupture radicale : depuis la session 1995, les épreuves facultatives de langues sont passées à l'écrit. Et l'Education nationale a confié à l'Inalco, par convention, la responsabilité de l'élaboration des sujets et de la correction des copies pour toutes les langues non-européennes.

La Section de berbère de l'Inalco a donc été amenée à prendre en charge l'épreuve de berbère. Il a été décidé, pour l'instant, de ne proposer aux candidats que deux sujets, l'un en kabyle, l'autre en tachelhit, mais il n'est pas exclu qu'à l'avenir le choix soit élargi (rifain, chaoui, touareg...).

La première expérience de 1995 a été une véritable surprise puisque, contrairement à toutes les prévisions qui tablaient sur un effondrement des effectifs, ce sont 1534 candidats qui ont subi l'épreuve, dans toutes les académies de France métropolitaine (avec une écrasante majorité pour la région parisienne, puis, par ordre d'importance, Aix-Marseille et Lille). Sur ce nombre, 23% ont composé en tachelhit (350 candidats), le reste, 77%, en kabyle (1200 candidats). En 1996 et 1997, les chiffres ont connu un léger tassement ( $\pm$  1300 candidats), correspondant au recul général (- 6,5%) du nombre de candidats au Bac. Mais la répartition dialectale (3/4 kabyle, 1/4 chleuh) et géographique (Paris, Aix-Marseille, Lille) reste inchangée.

Ces données quantitatives sont extrêmement intéressantes au plan sociolinguistique puisqu'elles manifestent un attachement très fort des jeunes berbérophones vivant en France à leur langue ; on peut même parler d'adhésion militante puisque même les difficultés inhérentes à l'écrit, auxquelles la majorité d'entre eux n'étaient pas préparés, ne les ont pas dissuadés. Il n'est pas sans intérêt de préciser que le berbère et l'arabe maghrébin se taillent la part du lion dans ces épreuves puisqu'ils devancent (et de très loin), toutes les autres langues facultatives, y compris celles qui bénéficient d'un statut officiel et de l'appui d'un Etat (turc, vietnamien, arménien, serbe, croate...).

### ***Les difficultés des épreuves écrites***

Les nouvelles conditions (écrit + caractère national + alignement des sujets sur ceux des langues obligatoires) et les données quantitatives soulignent les difficultés et problèmes de ces épreuves :

- Les élèves ne bénéficient dans les lycées d'aucune préparation systématique à l'épreuve ; ce sont, hors des établissements, les associations culturelles berbères (surtout à Paris) et, dans quelques rares lycées, des enseignants volontaires bénévoles, en marge des horaires officiels, qui assurent un embryon de préparation. Elle ne touche évidemment qu'une proportion très minoritaire des candidats (sans doute moins de 10 %).

- La documentation, qui existe notamment pour le kabyle, est très faiblement accessible à des lycéens dans la mesure où il s'agit de titres à très faible diffusion, appartenant au champ de l'édition scientifique et/ou associative.

- Au sein des associations et des établissements scolaires, les personnes susceptibles d'assurer un enseignement préparatoire sérieux sont extrêmement peu nombreuses.

- Les corrections, vu le nombre de candidats, se révèlent être une charge extrêmement lourde pour la Section de berbère de l'Inalco, qui doit chaque année mobiliser non seulement tous ses enseignants, mais aussi une bonne partie de ses étudiants de troisième cycle (DEA, doctorat).

Pour aider à la préparation de cette épreuve, la Section de berbère de l'Inalco a élaboré en février 1995 un petit document d'information, destiné à servir de base à de véritables *Annales du Bac*. Ce livret a été diffusé à la fois par le canal de l'Education nationale (Direction des Lycées et Collèges) et par le biais des associations culturelles berbères.

#### **4. LES PERSPECTIVES : POUR UNE INTEGRATION EXPERIMENTALE DU BERBERE**

Les constats et données précédents, imposent, en vue de la consolidation et de la normalisation de l'enseignement du berbère en France, une série de mesures qui devraient être préparées et programmées dans les années à venir. Sur la perspective des trois à cinq prochaines années, devraient être envisagées et programmées :

**A) *L'ouverture d'enseignements stabilisés de langue et culture berbères dans quelques lycées en Ile-de-France, dans l'académie d'Aix-Marseille et celle de Lille.***

Très vite, au moins cinq expériences de ce type peuvent être mises en place : 3 en région parisienne, 1 sur Aix-Marseille et 1 sur Lille.

Il pourrait s'agir, dans le cadre des enseignements facultatifs, d'un cours de deux à trois heures hebdomadaires à partir de la classe de seconde. Ces enseignements devront être assurés par des personnels dont les compétences seront conformes aux normes habituelles de l'Education nationale. Pour ce faire, deux hypothèses peuvent être envisagées (et combinées) :

(a)- Utiliser du personnel extérieur, rétribué contractuellement par l'Education nationale. Ces compétences existent puisque la Section de berbère de l'Inalco a formé un certain nombre de berbérissants, titulaires au moins d'une Maîtrise de berbère, d'un DEA, voire d'un Doctorat. Parmi ses anciens étudiants, ses étudiants avancés et collaborateurs actuels, la Section de berbère pourrait aisément proposer quelques enseignants potentiels, remplissant les normes de diplômes (au moins une maîtrise) et ayant en outre une réelle expérience d'enseignement du berbère, soit à l'Inalco même, soit dans des cadres associatifs.

(b)- Recourir à des enseignants titulaires de l'Education nationale, en particulier des enseignants de langues étrangères d'origine berbère, qui auraient ou accepteraient de recevoir une formation *ad hoc* en langue, littérature et culture berbères. Dans ce cas de figure, la Section de berbère de l'Inalco pourrait les intégrer dans son cursus et leur assurer, en une année, une formation constituant un « Certificat d'aptitude à l'enseignement du berbère ». On pourrait également envisager une formation sous forme de stages intensifs, mais les conditions et moyens en seraient plus difficiles à réunir.

Les enseignants ainsi préparés pourraient alors bénéficier d'une décharge horaire dans le cadre de leur service statutaire pour assurer des enseignements de berbère.

Il est clair que, dans le cadre de la première hypothèse (a), des expériences peuvent immédiatement être mises en place, au moins en région parisienne. La seconde alternative (b) demande une exploration et une préparation plus longues, ainsi que l'élaboration d'un cadre conventionnel spécifique entre l'Education nationale et l'Inalco. Sur la moyenne et longue durée, elle doit néanmoins constituer le cadre de travail stabilisé de la prise en charge de la langue berbère en France.

**B) *Un effort de l'Education nationale (instances pédagogiques nationales et régionales) pour l'élaboration rapide et la mise à disposition des élèves de quelques manuels de base et instruments pédagogiques.***

Comme il a été dit ci-dessus, de nombreux instruments à orientation universitaire existent déjà, mais ils doivent être adaptés à un nouveau contexte pédagogique, celui de l'enseignement secondaire. Devraient être élaborés très rapidement :

- a)- des recueils représentatifs de textes dans les deux variétés de berbère concernés (kabyle et chleuh) ;
- b)- un manuel d'initiation à l'écriture usuelle du berbère ;
- c)- un manuel de base de grammaire berbère ;
- d)- un manuel introductif à l'histoire, à la société et à la culture berbères.

Si des moyens financiers étaient dégagés, la Section de berbère/Centre de recherche berbère de l'Inalco pourrait assurer en moins d'une année la confection de tels outils.

Parallèlement, il conviendrait que l'Education nationale assume un effort d'achat systématique de quelques références fondamentales (une quinzaine de titres) en matière de langue, littérature et culture berbères et que ces ouvrages rapidement soient mis à disposition des élèves dans les centres de documentation des lycées concernés.

## 5. LE CONTEXTE GENERAL DE L'EXPERIENCE

### *L'intérêt de l'expérience : favoriser une meilleure intégration individuelle et collective*

#### *– Aspects psycho-pédagogiques*

Une bonne maîtrise de la langue et de la culture d'origine est sans conteste un facteur favorable à la réussite scolaire, à l'adhésion à la culture d'accueil et plus largement à une relation équilibrée entre les cultures et les communautés en contact.

Au plan individuel comme au plan collectif, une relation positive à sa langue et à sa culture, à ses origines, est certainement une condition décisive et préalable pour l'ouverture vers l'Autre. Toutes les observations, tant psycho-pédagogiques que sociologiques confirment que les enfants et les groupes qui maîtrisent leur patrimoine culturel et linguistique d'origine – celui des parents –, ceux qui ont avec lui une relation valorisante, parviennent plus facilement à un bon niveau de maîtrise et d'aisance dans la langue et la culture d'accueil. On ne peut être en harmonie avec l'Autre que si on l'est d'abord avec soi-même !

#### *– Aspects socio-culturels et « Politique de la Ville »*

A travers le réseau des associations berbères, les actions culturelles et éducatives de nombreuses collectivités locales, une expérience d'intégration de la langue berbère dans l'Education nationale pourrait aisément s'articuler avec une action plus large de politique de la ville. Déjà plusieurs associations culturelles assurent la préparation à l'épreuve facultative de berbère au Baccalauréat, dispensent des cours de langue berbère, organisent diverses actions d'animation culturelle en langue berbère ou autour de la culture berbère. Du matériel pédagogique, des documents audiovisuels berbères commencent à être disponibles ; plusieurs films en langue berbère ont été réalisés récemment. Il y a là un réel potentiel de mobilisation, d'attraction des jeunes gens et jeune filles autour d'activités fortement intégratives et valorisantes. Par la consolidation des actions d'enseignement et d'animation, la langue et la culture berbères peuvent être, dans de nombreuses villes à forte présence berbérophone, un facteur significatif d'intégration individuelle et collective.

#### *– Laïcité et culture berbère*

Tout en ayant été fortement influencée par l'Islam, la société et la culture berbères présentent cette particularité de ne pas être à proprement « islamiques », en ce sens que si la religion y est très présente, ce n'est ni la seule référence, ni même la principale source de la norme sociale. On peut affirmer que les sociétés berbères sont presque toutes laïques en ce que l'organisation sociale et le pouvoir n'y sont pas d'origine religieuse. Dans ces domaines, le religieux intervient toujours de façon secondaire, pour sanctifier en quelque sorte, mais il n'est jamais la source même de la Norme et de l'Autorité. Dans les villages kabyles, par exemple, la fonction religieuse était sous le strict contrôle de l'assemblée villageoise souveraine, qui nommait et rétribuait contractuellement son (ou ses)

gestionnaire(s) du religieux. De même, en de nombreuses matières, rituelles ou juridiques, il arrive fréquemment que les groupes berbères aient maintenu ou initié des pratiques soit totalement extérieures à l'orthodoxie islamique, soit même en contradiction directe avec les prescriptions de celle-ci.

Cette tendance est particulièrement marquée en Kabylie, région qui a fourni l'essentiel des contingents de l'immigration algérienne en France. A la fois en raison d'une influence ancienne de l'Ecole républicaine française (présente dès les années 1870 dans la région) et de l'acculturation profonde induite par une longue tradition d'émigration vers la France. Cette influence républicaine et laïque est une caractéristique forte de la Kabylie, y compris dans les couches peu instruites. Elle se traduit notamment par une intégration, généralisée et ancienne, étonnante même, du thème de la promotion par l'Ecole et l'Instruction et, surtout, par l'adhésion massive aux idéaux démocratiques. Cette donnée est très nettement confirmée par les comportements politiques très spécifiques de la Kabylie au cours des dernières années : à travers tous les tests électoraux récents, cette région est la seule en Algérie qui ait échappé à l'emprise islamiste (et du FLN) et où des partis républicains et démocrates occupent une position dominante.

On est donc en droit de penser que la valorisation de la langue berbère et du patrimoine historique et culturel berbère, qui présente des affinités marquées avec la tradition républicaine et laïque française, pourrait être un élément favorable à une meilleure intégration dans la société française et un moyen efficace de contrecarrer les éventuelles dérives ou tentations islamistes.

### ***La perspective européenne***

Le problème de la prise en charge des langues issues de l'immigration, notamment le berbère, ne se pose évidemment pas qu'en France. Depuis quelques années, une réflexion et des débats sont engagés à ce sujet notamment en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne. Des expériences, associant universités, autorités locales et associations culturelles ont même eu lieu dans plusieurs de ces pays. Dans le cadre des programmes universitaires "Erasmus", plusieurs rencontres universitaires ont été organisées sur l'enseignement des langues de l'immigration (Paris, Inalco et Tilburg notamment). Des projets expérimentaux pourraient voir le jour dès l'année prochaine avec le programme "Comenius".

Le berbère (surtout rifain du Maroc) étant fortement représenté en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne, il serait judicieux de relier les éventuelles expériences françaises avec ce qui peut se faire d'analogue au niveau européen.

### ***La dimension internationale***

#### ***Par rapport aux pays du Maghreb***

Si, jusqu'à une époque très récente, la langue et la culture berbères ont été tenues dans un état de marginalisation, voire d'exclusion, en Algérie et au Maroc, la situation évolue très rapidement dans les deux pays. Dans un discours du 20 août 1994, le Roi du Maroc prenait clairement position en faveur de l'enseignement du berbère dans son pays. Des expériences dans ce sens doivent être lancées dès la rentrée prochaine, dans l'enseignement primaire. En Algérie, un décret présidentiel du 28 mai 1995 créait un « Haut Commissariat à l'Amazighité (= Berbérité) » auprès du Président de la République ; cette instance est chargée de prendre toute initiative en faveur de la langue et de la culture berbères, dont le caractère national est officiellement admis. Des expériences d'enseignement du berbère ont été initiées dès l'année scolaire 1995-96 et elles devraient rapidement s'étendre à partir de la rentrée 1996.

Il y a donc un réel déblocage sur cette question dans les deux pays principalement concernés : le berbère n'y est plus un tabou et il fait même l'objet d'un début de prise en charge institutionnel. Ce changement d'attitude au Maghreb facilite grandement les initiatives qui pourraient être prises en France.

Par son expertise en matière berbérissante, la France pourrait même être amenée à exercer un rôle de pilote et de conseil, non seulement par rapport aux autres pays européens concernés, mais même vis-à-vis de l'Algérie et du Maroc.

Enfin, on notera qu'une telle expérience serait particulièrement opportune à l'occasion de la décennie « Education, droits de l'homme et civisme » des Nations-unies ; ce pourrait être une contribution concrète pour la consolidation du patrimoine linguistique et culturel de groupes généralement défavorisés, une école de préparation aux respects des cultures, à la tolérance, à l'ouverture vers l'Autre.

## CONCLUSION

Pour tout un ensemble de raisons, historiques, culturelles, sociales et politiques, internes et externes, c'est très certainement une nécessité et une urgence pour l'Education nationale française que d'engager, de façon réaliste et progressive, un processus de prise en charge de la langue et de la culture berbères.

C'est d'abord l'intérêt géo-stratégique de la France et de la francophonie en Afrique du nord. L'écrasante majorité des berbérissants maghrébins ont été/sont formés en France. Leur langue de travail demeure le français, leurs publications se font très majoritairement en français.

C'est ensuite une nécessité socio-culturelle intérieure française puisqu'une proportion considérable de la population d'origine maghrébine qui vit en France est de langue berbère (principalement kabyle d'Algérie, secondairement chleuh du Maroc).

**Les chiffres du Bac confirment d'ailleurs avec éclat que le berbère doit être considéré aussi comme une « langue de France ».**

C'est enfin une chance exceptionnelle qu'il importe de saisir : on dispose ainsi, sur le territoire français même, d'un vivier de jeunes gens et jeunes filles, en grande majorité de nationalité française et destinés à vivre en France, ayant une connaissance naturelle et intime de la langue et de la culture berbères. A travers l'enseignement de cette « langue de France », on contribuera utilement à la valorisation de ce patrimoine linguistique et culturel d'origine extérieure, valorisation dont on sait qu'elle peut être un facteur important pour une intégration harmonieuse des populations concernées dans la société française. Ces jeunes français, maîtrisant la culture d'accueil et la culture d'origine, pourront servir de lien naturel avec leurs communautés d'origine et les pays concernés.

\*

## Orientation bibliographique

- CHAKER (Salem) : 1985 - « Berbérité et émigration kabyle », *Peuples méditerranéens*, 31-32.
- CHAKER (Salem) : 1988 - « Le berbère, une langue occultée, en exil », *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France. 2. Les langues immigrées*, Paris, L'Harmattan.
- CHAKER (Salem) : 1989- *Berbères aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan.
- GILLETTE (A.)/SAYAD (A.) : 1984 - *L'immigration algérienne en France*, Paris, Edit. Entente ("Minorités").
- *Enseignement des langues d'origine et immigration nord-africaine en Europe : langue maternelle ou langue d'Etat ?*, Paris, INALCO, 1997. (sous la direction de M. Tilmatine)
- \* *Hommes et migrations*, 1179, septembre 1994 (« Les Kabyles »).
- OTTEN (Roel)/DE RUITER (Jan Jap) : « Moroccan Arabic and Berber », *Community Languages in the Netherlands*, Amsterdam, Sweets & Zeitlinger, 1993, p. 143-174.
- SAYAD (Abdelmalek) : 1975 - « "El Ghorba" : le mécanisme de la reproduction de l'émigration », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2.

- SAYAD (Abdelmalek) : 1977 - « Les trois "Ages" de l'émigration algérienne en France » -*Actes de la recherche en sciences sociales*, 15.
- SLIMANI-DIRECHE (Karima) : 1992/a - *Histoire de l'émigration kabyle en France au XX<sup>e</sup> siècle : réalités culturelles et réappropriations identitaires*, thèse de Doctorat, Université de Provence, 31 p.
- SLIMANI-DIRECHE (Karima) : 1992/b - « Le terrain associatif berbère : un signe de régénérescence culturelle ? » *Etudes et Documents Berbères*, 9, p. 233-240.
- TALHA (Larbi) : 1974 - « Evolution du mouvement migratoire entre le Maghreb et la France, en longue période », *Maghreb-Machrek*, 61.
- \* **TRIBALAT (Michèle) : 1995 - *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, La Découverte, 1995 [synthèse d'une enquête de l'Ined, menée en 1992 sur une population de 13000 immigrés].**